- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 10 OCT. 2024
- Par sa publication sur le site internet le 11 OCT. 2024

Feuillet N°

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
60	2	8	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Feuillet N°

Participation de Haut-Bugey Agglomération au fonds CHENE du programme ACTEE +

Rapporteur : Mme COMUZZI

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet Fonds Chêne saison 3, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), la Communauté de Communes de la Veyle, Haut Bugey Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la commune de Miribel, Pays de Gex Agglo et la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel ont déposé une candidature commune, portée par le SIEA, coordinateur du groupement.

Le 3 juillet 2024, le dossier de candidature de Haut-Bugey Agglomération a été retenu par le Jury du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le jury.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

- **Un Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE)** portant sur l'intégralité du patrimoine pour un montant prévisionnel de 39 950 € HT

  Aide accordée : 23 970 € (60% du montant prévisionnel)
- **17 études d'audit énergétiques** pour un montant prévisionnel de 72 250 € HT
  Aide accordée : 36 125 € (50% du montant prévisionnel)
- **5 études de substitution énergie fioul et gaz** pour un montant prévisionnel de 18 250 € HT
  Aide accordée : 14 000 € (80% du montant prévisionnel)
- **Une caméra thermique** pour un montant prévisionnel de 660 € HT
  Aide accordée : 330 € (50% du montant prévisionnel)

Suite à la sélection par le jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SIEA, coordinateur, et dont Haut-Bugey Agglomération est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Feuillet N°

Le Conseil d'agglomération,
Par 68 voix pour,

- **VALIDE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE.

- **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SIEA.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature et retenue par le jury ACTEE +.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
CS 80502
F - 01117
OYONNAX
CEDEX

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Participation de Haut-Bugey Agglomération au fonds CHENE du programme ACTEE +.

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2024

Numéro de l'acte : 081024_2024124

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024124-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8
Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 14-participation-ACTEE+.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-081024_2024124-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°14.pdf (21_RP-001-200042935-20241008-081024_2024124-DE-1-1_2.pdf)
LISTE CANDIDATS